



MAIRIE D'YMONVILLE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, le dix-neuf septembre à 20h30,
Le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Laurent CASSONNET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	Le 13 septembre 2022
PRESENTS	M. Laurent CASSONNET, M. Frédéric COUDIERE, M. Fabien EUGENE, M. Pascal CANARD, Mme Ophélie DEROSIER M. David KAMMER, M. Edouard BRETON, M. Laurent DELARUE, M. Bernard DECARRIERE
ABSENTS EXCUSES	M. Joël BRULE donne pouvoir à M. Laurent CASSONNET Mme Kathy SUBILLEAU donne pouvoir à M. Fabien EUGENE
ABSENTS	
NOMBRE DE MEMBRES	En exercice 11 Présents 9 Votants 11
SECRETAIRE DE SEANCE	Mme Ophélie DEROSIER
SESSION	Ordinaire

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2022
2. Décision modificative – budget principal
3. Décision modificative – budget du service de l'eau
4. Taxe aménagement
5. Charte de gouvernance : étude de prise de compétence eau
6. Repas des aînés 2022
7. Eclairage public – prévisions 2023
8. Fonds de solidarité pour le logement 2022
9. Projets d'investissements 2023
10. Travaux d'investissements 2022
11. Divers
12. Clôture de séance

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance.
Mme Ophélie DEROSIER accepte le poste.

Monsieur le Maire donne lecture du pouvoir qu'il a en sa possession :

- M. Frédéric COUDIERE donne pouvoir à M. Laurent CASSONNET
- Mme Kathy SUBILLEAU donne pouvoir à M. Fabien EUGENE

**1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2022**

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

2- DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Délibération 2022-09-01

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, qu'il y a lieu de modifier le budget principal dans le cadre des emprunts concernés par l'augmentation du taux du livret A au 1^{er} août 2022

Section de fonctionnement			
ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES en €	RECETTES en €
D615221	Entretien et réparation bâtiments publics	- 1 636,00	
	TOTAL D61 : Services Extérieurs	- 1 636,00	
D66111	Intérêts réglés à échéance	1 636,00	
	TOTAL D065 : Autres charges de gestion courant	1 636,00	
	TOTAL GENERAL	0,00	

Le conseil municipal, à l'unanimité

- ADOPTE, la décision modificative n°1 du budget principal (256)

3- DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET SERVICE DE L'EAU

Délibération 2022-09-02

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, qu'il y a lieu de modifier le budget du Service de l'eau dans le cadre des emprunts concernés par l'augmentation du taux du livret A au 1^{er} août 2022

Section de fonctionnement			
ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES en €	RECETTES en €
D61523	Entretien et réparation Voies et Réseaux	- 1 323,00	
	TOTAL D61 : Services Extérieurs	- 1 323,00	
D66111	Intérêts réglés à échéance	566,00	
D661121	Intérêts – Rattachement des ICNE	757,00	
	TOTAL D066 : Charges financières	1 323,00	
	TOTAL GENERAL	0,00	0,00

Le conseil municipal, à l'unanimité

- ADOPTE, la décision modificative n°1 du budget service de l'eau (299)

4- TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Délibération 2022-09-03

Monsieur le Maire explique que la taxe d'aménagement s'applique aux constructions générant de la surface de plancher ainsi qu'à certains aménagements. La part communale est perçue par la communauté de communes et reversée aux communes membres.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE**, de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 2,5 %

5- ETUDE DE PRISE DE COMPETENCE EAU : CHARTE DE GOUVERNANCE

Délibération 2022-09-04

Dans le cadre de la prise de compétence eau par la Communauté de Communes Cœur de Beauce,

Le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la charte de gouvernance
- **DESIGNE** Laurent CASSONNET, référent titulaire
Frédéric COUDIERE, référent suppléant
- **APPROUVE** M. Le Maire à signer la charte de gouvernance

Monsieur le Maire informe qu'afin de mettre à jour les plans du réseau d'eau potable sur la commune, une opération de repérage et de marquage au sol des affleurants sera réalisée dans les prochaines semaines sur l'intégralité de la commune par la Société BFIE.

6- REPAS DES AINES

Monsieur le Maire propose d'organiser le repas des aînés. Après une absence de deux ans, l'ensemble du conseil municipal est favorable. Reste donc à déterminer la date et le traiteur.

Monsieur le Maire se charge de contacter LAUNAY Traiteur afin de connaître leurs disponibilités et leurs prestations.

7- EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR E TERRITOIRE COMMUNAL

Délibération 2022-09-05

De nombreuses collectivités s'interrogent sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribue également à la préservation de la biodiversité à travers la lutte contre les nuisances lumineuses.

A cet égard, il est rappelé que les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, lequel dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon déroulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Dans ces conditions, il conviendrait de solliciter ENERGIE Eure-et-Loir en tant qu'exploitant du réseau d'éclairage public pour étudier les possibilités techniques de mise en œuvre de cette

mesure et le cas échéant les adaptations nécessaires. En période de fêtes ou d'évènements particuliers, l'éclairage public pourrait aussi être maintenu tout ou partie de la nuit.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE** en faveur du principe d'interruption de l'éclairage public sur le territoire communal
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter ENERGIE Eure-et-Loir en tant qu'exploitant du réseau d'éclairage public pour l'étude technique de cette mesure et sa mise en œuvre,
- **CHARGE** Monsieur le Maire à l'issue de cette étude de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure et en particulier les lieux concernés et les horaires d'extinction,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures d'information de la population.

8- FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2022

Délibération 2022-09-06

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dispositif du Fonds de Solidarité pour le Logement.

Le Conseil Départemental sollicite une participation de la commune afin d'aider les personnes rencontrant des difficultés pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **REJETTE** la demande de participation au FSL 2022

9- TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS 2022

* Rénovation du chauffage de l'église : Début des travaux le 17 octobre 2022 pour 15 jours (fermeture de l'église au public par arrêté)

* Enfouissement des réseaux aériens : Fin de travaux prévu pour l'éclairage public fin novembre 2022

* Travaux de voirie : Début des travaux cette semaine (Chemin des Gailloux et Chemin du Moulin)

10- PROJETS INVESTISSEMENTS 2023

Monsieur le Maire informe que les demandes de subventions auprès du département pour les investissements 2023 devront être transmises entre le 15 novembre 2022 et le 10 janvier 2023.

Le projet urgent :

- Réfection des toitures de la mairie et de la salle multi activités suite aux intempéries du 5 septembre 2022.

Pour les autres projets (Liste non exhaustive)

- Plan d'action pour la mare Rue de Chauffours,
- Remplacement des menuiseries de l'annexe de la mairie
- Installation d'une climatisation à la mairie
- Travaux de voirie
- Etc.....

Monsieur le Maire consultera la commission des travaux pour définir les priorités en fonction de la capacité financière de la commune.

11- DIVERS

↳ Déploiement de la fibre : travaux de création d'artères souterraines, pose de chambres et de fourreaux sur la RD132 Ymonville > Mérouvilliers à partir de ce jour.

↳ Capture des chats errants : la campagne aura lieu courant octobre.

12- TOUR DE TABLE

Frédéric COUDIERE demande le résultat de la réunion organisée en Préfecture concernant le projet autoroutier A154 le 1^{er} juillet 2022. Monsieur le Maire répond qu'il s'agissait d'une réunion du Comité de Pilotage pur rappeler le contour du projet. Les questions concernant notre territoire n'étaient pas à l'ordre du jour.

13- CLOTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h55

Le Maire

A blue ink signature, likely of the Mayor, written in a cursive style.

Le / la secrétaire de séance

A blue ink signature, likely of the Secretary, written in a cursive style.